



**Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie,  
Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine (NMAGBSLIM)**

***Gaspe Peninsula, Lower St. Lawrence and Magdalen Islands  
Metis Aboriginal Nation (GPLSLMIMAN)***

**Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

**New Richmond, le 8 décembre 2016 – La Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Îles-de-la-Madeleine, aussi appelée sous la deuxième dénomination Nation Métisse du Soleil Levant, vient de mettre en demeure le gouvernement du Québec et du Canada en opposition au projet de loi 106.**

La mise en demeure déposée par Maître Michel Pouliot à notre demande qui suit une étude juridique pertinente de nos droits constitutionnels et de l'inconstitutionnalité du projet de loi 106. Ce projet vient donner toute la latitude aux compagnies pétrolières et minières de s'imposer sur nos terres selon leurs règles.

Nous devons agir devant l'imminence de ce projet de loi qui va détruire la plus grande banque d'eau potable sur la Terre mère. Nous considérons qu'une fois l'eau potable du Québec détruite par la pollution minière, l'or blanc qui est l'eau potable, naîtra à des prix faramineux où seuls les profits seront octroyés aux nouveaux propriétaires (les compagnies minières) et aux différents gouvernements en taxation. Il est déplorable que les gouvernances du Québec vendent nos droits dont ils se disent fiduciaires illégalement alors que l'Arrêt Henry Daniels nous mets sous la juridiction fédérale qui a le mandat fiduciaire de nous consulter et d'avoir notre accord dans tout projet de loi sur nos terres.

-30-

Benoît Lavoie

Grand-Chef, Nation Métisse du Soleil Levant